

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/08/2007

Publication : 14/09/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation

Direction de la Solidarité
Sous-Direction Personnes Agées et
Personnes Handicapées

Colmar, le - 9 AOUT 2007

ARRETE 2007 00610 DSOL

du

**portant fixation de la dotation globale de fonctionnement au titre de l'exercice 2007
du Centre d'Accueil de Jour de l'APAEI du Sundgau à DANNEMARIE**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et
notamment l'article 45 ;

VU les propositions de l'établissement ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

Pour l'exercice budgétaire 2007, les recettes et les dépenses prévisionnelles du Centre d'Accueil de Jour de l'APAEI du Sundgau à DANNEMARIE sont autorisées comme suit :

Dépenses :	
Groupe I :	36 106,36 €
Groupe II :	200 073,86 €
Groupe III :	48 942,00 €
Total dépenses :	285 122,22 €
Recettes :	
Groupe I :	271 378,67 €
Groupe II :	7 405,00 €
Groupe III :	4 838,55 €
Incorporation du résultat :	1 500,00 €
Total recettes :	285 122,22 €

ARTICLE 2 :

La dotation globale de fonctionnement du Centre d'Accueil de Jour de l'APAEI du Sundgau à DANNEMARIE est fixée à compter du 1^{er} janvier 2007 à :

271 378,67 €

Le prix de journée 2007 est fixé, à titre indicatif, à **98,68 €**.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	10 AOUT 2007
	Publication	17 AOUT 2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Le 10/08/2007

Jacques BORDONE

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER